

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

14 Mai 1884.

LES SCRUTINS DE BALLOTAGE.

Voici de nouveaux résultats connus des scrutins de ballottage; on remarquera que dans presque toutes ces villes, aucun conservateur ne faisait partie du Conseil municipal; ce sont autant de succès qui prouvent que partout, même dans les centres les plus républicains, la réaction se manifeste et les conservateurs, là où ils ne triomphent pas absolument, balancent les succès républicains et parviennent à faire élire plusieurs des leurs.

A Versailles, sur 21 conseillers restant à élire, 13 républicains et 8 conservateurs ont été élus au second tour. Le nouveau conseil compte ainsi 22 républicains et 8 conservateurs. Les dernières élections n'avaient élu aucun conservateur.

A Saint-Dié (Vosges), 5 républicains et 1 conservateur ont été élus. M. Albert Ferry, député, ancien maire, a été élu le cinquième à une faible majorité.

A Toulouse, le scrutin de ballottage donne le résultat suivant : 22 opportunistes, 14 radicaux et 3 conservateurs.

A Vesoul, 40 républicains, 3 conservateurs.

A Armentières, les conservateurs l'emportent.

A Castelnaudary, liste modérée élue à une forte majorité.

A Bourg, la liste républicaine est élue. Dans deux cantons, les conservateurs remplacent les intransigeants.

A Belley, 5 conservateurs élus, 4 républicains.

A Trévoux, la majorité est conservatrice.

A Jonzac, 7 conservateurs élus, 6 républicains.

A Chartres, 9 républicains, 5 conservateurs.

A Dreux, 7 opportunistes, 7 républicains modérés, 3 conservateurs.

A Saint-Étienne, liste opportuniste élue. Les conservateurs ont obtenu 3,008 voix.

A Pithiviers, 2 conservateurs, 2 républicains.

A Pougues (Nièvre), la majorité est conservatrice.

A Alençon, 2 conservateurs.

A Carouges, 2 conservateurs.

A Trun, 2 conservateurs.

A Vimoutiers, 15 conservateurs, 2 républicains.

A Argentan, 9 républicains, 2 conservateurs.

A Messei, 8 conservateurs, 8 républicains.

A Mellerault, 6 conservateurs, 7 républicains.

A Bordeaux, la liste républicaine a été élue par 9,936 voix. Au premier tour, elle avait obtenu 44,998 voix.

A Abbeville, 21 républicains et 3 conservateurs élus.

A Montdidier, 9 républicains et 2 conservateurs élus.

A Péronne, 2 républicains et 5 conservateurs élus.

A Mamers, 7 républicains élus. Le conseil comprend 42 conservateurs et 14 républicains.

A Thonon, 4 républicains et 4 conservateurs élus.

A Honfleur, comme nous le disions hier, 44 républicains et 12 conservateurs sont élus. M. Luard sera probablement nommé maire. L'ancien conseil était républicain.

CORRESPONDANCE PARISIENNE.

Les scrutins de dimanche ont complété la démonstration fournie par la journée électorale du 4 mai. Ils ont eux aussi manifesté l'existence d'un double courant : un courant ultra-radical, et un courant monarchique.

On se souvient que, las des précédentes élections communales, les républicains

montraient dans le nombre des sièges gagnés par eux l'expression exacte des progrès de l'idée républicaine dans l'opinion publique. Or, à cette époque, la statistique des scrutins établissait qu'ils étaient loin de posséder la moitié des électeurs inscrits.

Mais que dire des résultats des nouvelles élections ? Ils nous montrent la République en pleine décadence, s'abandonnant aux entreprises des pires révolutionnaires, menacée sérieusement par le progrès des idées conservatrices. Après avoir anéanti l'éphémère puissance du centre gauche, l'opportunisme s'est vu amoindrir par le radicalisme communaliste; malgré l'appui de toutes les forces administratives coalisées, en dépit de toutes les influences officielles, il a jonché de ses candidats le champ de bataille électoral. Victime de l'implacable logique révolutionnaire, il a subi échec sur échec, et encore qu'il essaie un timide chant de victoire, il ne peut dissimuler aux yeux du pays l'étendue de ses désastres.

Quant à l'opposition conservatrice, elle a montré ce dont elle sera capable le jour où, ayant complété son organisation, elle abordera de nouveau le terrain électoral à l'heure des luttes décisives. Si elle a perdu la majorité dans certains conseils municipaux, elle l'a reconquise dans un nombre bien plus considérable, et en bien des endroits où elle est restée en minorité, elle a pu accroître le nombre de ses représentants. Nos élus et nos vaincus ont généralement recueilli des chiffres de voix plus imposants qu'à l'époque des précédentes élections. Nos journaux sont unanimes à constater le réveil de la France conservatrice.

Il reste donc aujourd'hui aux conservateurs une base d'opération bien autrement large que précédemment. S'ils se laissent surprendre par l'échec des grandes élections législatives de 1885, ils seraient sans excuses. Qu'ils n'oublient pas les efforts que les circonstances exigent de leur patriotisme. Qu'ils se mettent résolument à l'œuvre.

Le 4 et le 11 mai, ils n'ont certainement pas donné la mesure de leurs forces. Il faut

que l'élan donné par le signal des élections municipales persiste, s'accroisse, s'étende, s'accélère. Il faut que le mouvement d'organisation, signalé jusque dans les plus petites communes, se développe, se complète, se fortifie. Après les fatigues d'un premier combat, le repos amènerait l'engourdissement.

Le fait caractéristique de la récente lutte électorale, c'est l'union intime des conservateurs due à l'initiative monarchique. Le mot union, nous l'avons inscrit sur notre drapeau en faisant appel à tous les dévouements patriotiques sans distinction, et les dévouements étrangers se sont joints aux nôtres pour soutenir la grande cause des intérêts nationaux.

La conduite des conservateurs, devant les urnes des 4 et 11 mai, leur empressement à répondre à notre invitation pour combattre avec nous, indique un important mouvement de réaction contre les chimères d'une politique qui ne verrait rien au-delà d'une coalition passagère résolue à s'entr'égorgier après le triomphe.

Cet heureux indice autorise à penser que l'opposition conservatrice est enfin résolue à mettre à profit la leçon des événements, et qu'elle ambitionne d'autres triomphes que ceux qui ne peuvent avoir de lendemain.

Tous les républicains sont contents des résultats électoraux de dimanche, ou plutôt feignent de l'être.

Un peu moins maltraités qu'au premier tour de scrutin, les opportunistes forcent leurs voix pour chanter victoire. Radicaux, autonomistes, possibilistes, collectivistes, communalards, entonnent des hymnes triomphaux; c'est un enthousiasme universel.

En réalité, les grands triomphateurs des élections parisiennes, ce sont les partisans de la mairie centrale, c'est-à-dire de la Commune. Le nouveau conseil municipal comptera 44 conservateurs, 21 opportunistes, 37 autonomistes, 2 socialistes et 40 indépendants, ces derniers ralliés pour la plupart à la cause de l'autonomie.

Quant aux conservateurs, partout où ils ont engagé la lutte, ils ont fait bonne fi-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLYS.

XVIII. — SUR LA LOIRE.

— A tout seigneur tout honneur ! commença Raoul en se tournant vers Armand ; je parlerai d'abord de ton père.

— Héroïque ! héroïque tout bonnement, le vieux marquis de Trévelec !

— A ses frais, il avait équipé là-bas, en Bretagne, une compagnie de volontaires et, malgré ses soixante-dix ans, il a fait dans leurs rangs toute la rude campagne de la Loire.

— Le soir de Coulmiers, succombant à la fatigue, il donna l'ordre qu'on le portât en avant... Oui ! ses Bretons, qu'électrisait l'exemple.

— Hélas ! il dut aussi reculer, mais en combattant toujours, comme le sanglier qui fait tête aux chiens.

— Partout où l'on a tenu, ton père était là. Je le rencontrai du côté de Blois. Nos arsenaux en train,

j'avais voulu brûler aussi quelques cartouches.

— Certain soir, nous arrivâmes dans un château, celui de la baronne Van Leys.

— Elle nous reçut cordialement, mais non sans un certain embarras. Le lendemain, son attitude était plus étrange encore. Elle nous pressait de partir... Elle se renfermait dans son appartement... Des éclats de voix s'en échappèrent... On eût dit que quelqu'un s'y tenait caché.

— D'autre part, l'ennemi s'approchait. Divers rapports présageaient l'attaque...

— Notre petit corps d'armée devait se remettre en retraite au point du jour. Le général qui le commandait, un marin, n'était pas de ceux-là qui se laissent surprendre. Il m'avait choisi pour aide de camp. Nous étions sur nos gardes.

— Vers le milieu de la nuit, cet avertissement nous est donné qu'un feu s'allume sur la tour... Figurez-vous un vieux manoir style Henri II... Pourquoi ce signal ?

— Tout à coup, dans la chambre située au-dessous de la plate-forme, des cris se font entendre... C'est un appel, et déchirant, désespéré.

— Déjà l'ordre s'exécutait de cerner toutes les issues. Ton père et moi nous montons avec une dizaine de francs-tireurs. Ils enfoncent la porte à coups de crosse.

— Quel spectacle ! La baronne, — c'était elle qui venait de jeter l'alerte, — la baronne ensan-

glantée, défaillante, s'affaisse aux genoux du marquis.

— Défendez-vous !... lui dit-elle... Ils viennent !... Ce signal... Une trahison... Je ne voulais pas... C'est malgré moi... C'est de vous surtout qu'il se venge...

— Elle désignait un homme qui sans doute avait tenté de fuir par l'autre escalier, mais qui rentrait en ce moment, traqué par les baïonnettes de nos soldats.

— Vous l'avez deviné, c'était Moralès.

— Il tenait encore le poignard dont, comme argument suprême et pour la contraindre au silence, il venait de frapper la baronne.

— Un Espagnol, tu sais, et des colonies ! Le poignard, l'événement s'expliquaient de reste.

— Sur l'instant, d'ailleurs, nous ne reçûmes pas d'autre éclaircissement. La moribonde avait perdu connaissance. Déjà crépitaient des coups de feu sur toute la lisière des bois d'alentour.

— L'ennemi fut repoussé, mais il allait sans doute revenir en plus grand nombre... La pauvre baronne expirait ; elle avait expié !... Nous partîmes, en laissant derrière nous un second cadavre... celui de Diégo.

— Fusillé ! comme un espion, comme un traître !

— Ah ! j'oubliais... Noémie, un testament de votre belle-mère vous institue sa légataire universelle...

— Je refuse cet héritage, déclara M<sup>lle</sup> Van Leys, ou plutôt nous le verserons dans la caisse de retraite de nos ouvriers.

— Oh ! conclut Armand, vous êtes la digne fille de votre père !...

— Déjà Raoul reprenait la parole.

— A votre tour ! Il me semble que le siège ne vous a pas trop éprouvés. Ma cousine est redevenue d'une certaine pâleur qui ne lui messied pas, au contraire, et sa fidèle compagne me paraît non moins attrayante... Que s'est-il passé ? Voyons ! Armand, je t'écoute...

— Oui, répliqua gravement celui-ci, je dois et je veux te parler... mais à toi seul...

— Ah ! fit de Brassac, non sans une pointe d'étonnement quelque peu railleur.

— Nous nous retirons ! dit Léa, faisant le geste d'emmener Noémie.

Raoul s'inclina :

— Soit ! puisque c'est votre désir... Mais revenez-nous bientôt... Je n'ai pas tout dit...

Elles sortirent d'un côté. De l'autre se retirait M<sup>me</sup> Balthazar, mais pour ne pas aller bien loin. Si les yeux de Raoul l'eussent escortée, — ce qui venait d'avoir lieu peut-être, — il aurait entrevu, sous la frange de portière retombant derrière elle, non plus les talons, mais le bout des petits pieds de Rosette.

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

gure. MM. Bartholoni, Georges Berry et Leroche ont obtenu la victoire. L'honorable M. Alococq a échoué, il est vrai, mais avec 90 voix seulement de minorité.

Les premiers renseignements reçus de la province témoignent de nombreux succès remportés par l'union conservatrice. Signations en passant l'élection de l'honorable M. Paris.

Les feuilles ultra-radicales ne manquent pas de faire observer que, à Paris, l'opportunisme n'a évité plusieurs défaites qu'en adoptant des candidatures du parti ouvrier. Cette remarque a, en effet, son importance, car elle diminue singulièrement la valeur des triomphes si bruyamment célébrés par la République française, le *Voltaire*, le *Journal des Débats*, le *Sicéle*, la *Paix*, et autres journaux plus ou moins officieux.

La République sans épithète a subi d'innombrables échecs à Paris et en province, et la plupart de ses victoires équivalent à de véritables défaites. La voilà placée entre deux ennemis redoutables : la Monarchie d'une part et de l'autre la Commune.

## LA COMMUNE OU LE ROI.

Nous allons à la Commune; le citoyen Jules Vallès en a exprimé lui-même l'espérance, dans le *Matin*:

« Sous peine de passer pour une assemblée de gamins farceurs ou de gravoche monotonnes, et de crever d'impopularité avant un an, le conseil (de Paris) devra se pencher sur le grand pétrin où ferment le levain de misère et mettre avec nous la main à la pâte.

« On les attend là ! S'ils ne vont pas carrément au socialisme, comme ils l'ont promis, c'en est fait d'eux !

« Il ne faut pas chercher midi à quatorze heures. La lutte se dessine et se circonscrit entre le vieux monde et le nouveau, prenant un véritable caractère de sincérité et de grandeur. D'un côté, les canons de l'Église; de l'autre, les canons de Montmartre. Dieu ou le peuple. *Le Roi ou la Commune*. On sait à qui l'on a affaire, et qu'on est là non pour se trahir, mais pour se tuer.

« On essaiera de biaiser, mais les socialistes pousseront le peloton l'épée aux reins. Ils seront trois, quatre peut-être; c'est assez de trois de la Montagne pour faire marcher vingt hommes de la Plaine. Les réunions publiques, d'ailleurs, comme le club des Jacobins, monteront la garde devant ces délégués, prêts à les livrer au mépris public s'ils devenaient indignes.

« J'ai bon espoir ! On sera encore calomnié, affamé, traqué. Encore de la peine, des larmes, et peut-être du sang ! Mais dans cet hôtel de ville aux pierres neuves, avant peut-être que les plus vieux parmi ceux qui brûleront l'ancienne maison soient morts, le peuple sera entré menaçant et robuste, représenté par des gaillards qui couperont la langue aux Brid'oisons et parleront de donner au peuple du pain et des armes, réclamant que dans le ménage du plus pauvre il y ait toujours une miche et un fusil. — JULES VALLÈS. »

Le dilemme est précis !

Voulez-vous le coup de fusil ? Choisissez la Commune !

Préférez-vous l'ordre et la paix ? Tournez-vous du côté du Roi !

Nous sommes rassurés sur le choix dernier que fera la France. Seulement nous lui conseillons et lui demandons de choisir le Roi au lieu de subir encore la Commune.

## LE TRAITÉ

ENTRE LA FRANCE ET LA CHINE.

Le *Times* a publié la dépêche suivante, datée de Shang-Haï, le 4 mai :

« Aujourd'hui, un traité de paix a été signé à Tientsin, entre le capitaine Fournier, représentant le gouvernement français, et Li-Hung-Chang, agissant au nom de la Chine.

« Par ce traité, la Chine reconnaît le protectorat de la France sur le Tonkin tout entier, ainsi que sur l'Annam, avec les frontières actuelles. Une convention ultérieure règlera la question relative à la police des frontières et aux douanes.

« La Chine ouvre au commerce international les deux provinces de Kwang (le Liang-Kwang), ainsi que la province de Yun-Nan, à des conditions à arrêter plus tard.

« Aucune indemnité ne sera payée par la Chine. »

Les journaux officieux de Paris ont publié également la note suivante :

« Le ministre des affaires étrangères a reçu lundi matin la nouvelle que le gouvernement chinois avait ratifié un traité négocié par M. Fournier, capitaine de vaisseau, représentant la France, et qui avait reçu à cet effet des pouvoirs spéciaux, et Li-Hung-Chang, représentant la Chine.

« Ce traité porte que la Chine reconnaît le protectorat de la France sur le Tonkin et l'Annam, tels que ces territoires sont actuellement délimités, c'est-à-dire en y comprenant Cao-Bang et Lang-Son.

« Les trois provinces du Yun-Nan, du Kuang-Si et du Kuang-Tung seront ouvertes au commerce de nos nationaux. Un traité de commerce particulier sera, dans ce but, consenti par la Chine au profit de la France.

« La Chine s'engage, en outre, d'une manière expresse, à retirer immédiatement toutes ses troupes du Tonkin.

« Ce traité, qui avait été préalablement soumis à la ratification de la cour de Pékin, a été signé dimanche soir, à Tientsin, par le plénipotentiaire français et le plénipotentiaire chinois.

« La signature a été suivie d'un grand dîner offert par Li-Hung-Chang à M. Fournier et au consul de France.

« Ce soir (lundi), Li-Hung-Chang dîna au consulat de France qui sera pavoisé aux couleurs nationales françaises et chinoises et magnifiquement illuminé. »

M. Jules Ferry, après avoir fait part de cette nouvelle au Président de la République, a immédiatement convoqué ses collègues du cabinet.

## Chronique générale.

SYMPTÔMES DE CRISE.

La réunion des ministres à l'Élysée, avant-hier, aurait été, nous dit-on, fort orageuse.

Les collègues de M. Ferry ont manifesté le plus grand étonnement en apprenant que notre plénipotentiaire n'avait réclamé aucune indemnité à la Chine dont les intrigues et l'intervention armée ont augmenté, dans des proportions considérables, les difficultés de notre expédition au Tonkin.

La suppression de l'article relatif à l'indemnité a paru d'autant plus étrange que la Chine, au cours des négociations, avait accepté cet article en principe.

M. Tirard, particulièrement soutenu par deux autres membres du cabinet, aurait reproché très-violemment au président du conseil d'avoir trompé les Chambres. Il lui aurait rappelé ses déclarations dans les couloirs, lorsqu'il disait : « N'ayez pas peur de voter des crédits; c'est la Chine qui paiera tout. »

On nous assure, d'autre part, que M. Ferry est tout prêt à se séparer de ceux de ses collègues qui ne partagent pas sa manière de voir. Il dit hautement qu'il n'a de comptes à rendre qu'aux Chambres, et qu'il ne doute pas d'un accueil chaleureux de la majorité à la rentrée.

M. Tirard, — effrayé de la profondeur de notre déficit, — donnerait sa démission le jour même où sera déposée par le ministre de la marine la demande d'un crédit de 40 millions.

PROGRAMME RADICAL.

Voici le programme imposé généralement aux candidats municipaux radicaux. Quelques-uns n'ont pas craint d'afficher leur adhésion dans leur proclamation; d'autres au contraire l'ont tenu secret.

Nous le donnons à titre de curiosité afin que les populations qui ont la bonne fortune d'avoir des élus de cette teinte n'aient pas de surprise si, dans l'avenir, ils voient l'application des projets dont voici la nomenclature :

- Laïcisation des cimetières.
- Laïcisation du Bureau de bienfaisance.
- Laïcisation des hôpitaux.
- Taxe directe pour remplacer l'octroi.

Révision de la Constitution par une Assemblée constituante. Suppression du Sénat. Rétribution accordée à toutes les fonctions électives.

Défense des manifestations religieuses sur la voie publique.

« Les candidats s'engagent à se présenter au siège du COMITÉ, chaque fois que leur présence sera reconnue nécessaire. En cas de désaccord avec la majorité des COMITÉS, les Conseillers municipaux devront donner leur démission. »

Voilà donc ce manifeste de persécution, d'abdication de toute dignité personnelle !

Voilà ce mandat impératif, émanant de Comités occultes, qui supprime toute étude, toute discussion, et impose des votes qui ne devraient relever que de la conscience !

Voilà ce programme, qui arrache la Croix de la tombe de vos parents !

Voilà ce qui fait écrire à un organe dévoué à la République, le *Progrès de Nantes* :

« Nous comprenons qu'on ait tenu caché dans l'ombre ce honteux contrat.

« Pour nous, nous aurions mieux aimé nous couper la main que de placer notre nom au bas de ce marché ignominieux. »

\*\*

A propos des élections de Paris, nous ne pouvons laisser passer sans une mention spéciale la défaite de M. Hovelacque dans le quartier de l'École militaire.

M. Hovelacque était l'homme de toutes les laïcisations.

Il était dans l'ancien conseil municipal comme le chef de file de la politique du désordre et de l'anarchie.

C'est lui qui traitait récemment d'assassins les soldats de l'armée de Versailles.

L'emporter sur un tel homme dans un quartier comme l'École militaire, n'est-ce pas l'emporter en principe dans tout le reste de Paris ?

\*\*

M. Grévy a signé un décret créant deux régiments de tirailleurs tonkinois avec cadres français.

\*\*

MM. Martin-Feuillée et Méline déposeront à la rentrée des Chambres un projet tendant à reconnaître les lundis de Pâques et de la Pentecôte comme jours fériés légaux; cette mesure a surtout pour but de donner satisfaction au commerce en ordonnant l'ajournement légal à toute signification ou exécution d'autres procédures.

\*\*

LE SCRUTIN DE LISTE.

Le rapport sur la proposition de M. Constant, relative au rétablissement du scrutin de liste, sera déposé dès les premiers jours de la rentrée par M. Escande, au nom de la commission d'initiative.

M. Escande conclut à la prise en considération.

Le rapporteur pense que la question du scrutin de liste doit être examinée par les Chambres, toutes les fois qu'elle se présente devant elles, parce que le scrutin de liste répond au sentiment général du parti républicain.

Selon M. Escande, la loi concernant l'élection des députés devrait faire partie des lois constitutionnelles.

\*\*

EXPLOSION D'UNE CARTOUCHERIE.

On télégraphie de Honfleur, 43 mai :

« La cartoucherie de la fabrique de dynamite établie à Ablon, a fait explosion ce matin à 6 heures 30.

« Cinq personnes, dont trois hommes et deux femmes, ont été tuées; cinq autres personnes ont été blessées.

« Les dégâts sont considérables. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 mai.

La Bourse se maintient avec une grande fermeté; on ne peut pas tous les jours faire une nouvelle hausse: de temps en temps un peu de recueille dans un de ces moments de repos qui servent à donner une plus grande vigueur au marché.

Le 3 0/0 reste à 79.40; l'amortissable, après avoir touché le cours de 80.50, est revenu à 80.40; le 4 1/2 0/0 se tient à 108.20.

Le Crédit Foncier, qui, au début, cotait 1,332.50 et 1,335, remonte vivement à 1,340; ce titre a le privilège de ne jamais rester sans demandes abondantes, même quand le reste du marché sommeille

un peu. Les obligations Communales et Foncières sont l'objet de nombreux achats qui ne s'arrêtent pas un seul jour.

La Banque de France demeure à 5,175. Le groupe des valeurs de crédit ne présente pas une grande animation.

La Banque de Paris est très-ferme à 885. La Banque d'Escompte cote 547.50.

La Société Générale reste plus que jamais dans le marasme; il faut reconnaître du reste que cette société ne tente aucun effort sérieux pour améliorer sa situation.

Le Suez est très-vigoureusement soutenu; les recettes ont été excellentes.

Les Chemins, sans donner lieu à un mouvement animé, continuent à améliorer doucement leur position. Ce n'est pas la spéculation, qui achète, c'est l'épargne, et le résultat n'en sera que plus durable.

Le Lyon monte de 1,256 à 1,260; l'Orléans fait 1,312; le Nord 1,750; le Midi 1,205 et 1,207.

## Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a approuvé le nouveau règlement sur le service en campagne de la cavalerie. Ce règlement est destiné à remplacer les instructions de 1875 et 1878, dont certaines dispositions étaient incompatibles avec les exigences de la guerre moderne.

Nous rappelons qu'une seconde série de militaires de l'armée territoriale des classes de 1872 et 1873 est convoquée pour la période annuelle d'instruction à partir des 18 et 19 mai courant, savoir :

Du dimanche 18 mai au lundi 2 juin pour les sous-officiers comptables; du dimanche 18 mai au dimanche 4<sup>e</sup> juin pour les sous-officiers autres que les sous-officiers comptables, ainsi que pour les caporaux et brigadiers; du lundi 19 mai au samedi 31 mai pour les hommes non gradés appartenant: au 2<sup>e</sup> bataillon des 38<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> régiments territoriaux d'infanterie (arrondissements d'Orléans et de Montargis); aux compagnies de numéros pairs du 5<sup>e</sup> bataillon territorial du génie; à la gendarmerie (classe 1872).

Les hommes des escadrons territoriaux de cavalerie seront appelés à l'automne à une date qui sera fixée ultérieurement.

Les officiers étrangers qui ont sollicité la faveur d'assister aux manœuvres d'automne seront autorisés à suivre celles que commandera le général Lewal et qui auront lieu du 4<sup>e</sup> au 18 septembre sur les confins du Gers et du Lot-et-Garonne. On prévoit que vingt officiers étrangers et tous les attachés militaires accrédités à Paris assisteront aux manœuvres du 47<sup>e</sup> corps.

D'autre part, on annonce que le général Campenon a décidé qu'il n'y aurait pas cette année de manœuvres de division. Les manœuvres seront faites par les brigades de corps d'armée, afin qu'on puisse expérimenter d'une façon complète et définitive le règlement de 1884 sur les manœuvres de cavalerie.

UNE MÉDAILLE. — Il est question de créer une médaille du Tonkin qui sera délivrée à tous les officiers et soldats ayant fait la campagne.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Vincenot, sous-lieutenant adjudant au trésorier de l'École de cavalerie, est nommé lieutenant.

Par décision du général commandant les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> subdivisions militaires, en date du 40 mai 1884, M. le capitaine Doussain, du 70<sup>e</sup> territorial d'infanterie, instructeur militaire à l'école mutuelle des Récollets, a été autorisé à diriger les exercices militaires dans les trois établissements publics de Saumur et à réunir tous les enfants pour ne former qu'un groupe scolaire s'il le juge à propos.

On nous demande par quel moyen de publicité l'administration doit faire connaître au public le jour et l'objet des réunions du Conseil municipal.

La réponse à cette question se trouve dans la nouvelle loi municipale :

« Art. 48. — Toute convocation est affichée

à la porte de la mairie trois jours francs au moins avant celui de la réunion. »

#### LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Nous empruntons aux journaux d'Angers les résultats ci-après :

**Grézillé.** — Au premier et au second tour de scrutin, onze candidats sur douze de la liste présentée par l'administration républicaine de Grézillé et soutenue avec une activité dévorante par un haut personnage de la commune, ont été élus.

**Feneu.** — Ballottage en faveur des conservateurs. — Election d'un maire très-conservateur assurée.

**Soucelles.** — Deux listes. Majorité conservatrice.

**Pouancé.** — Dans les quatorze communes du canton de Pouancé, les conservateurs ont obtenu une énorme majorité aux dernières élections municipales.

À Pouancé, sur 21 conseillers, il y a 20 conservateurs nommés et un opportuniste.

**Tout-le-Monde.** — Toute la liste conservatrice est élue avec 448 voix sur 450 votants.

**Saint-Georges-sur-Loire.** — Majorité conservatrice.

**Mozé.** — Une erreur s'est glissée dans les journaux sur le compte de la commune de Mozé.

À lieu de liste républicaine élue, il faut dire : liste conservatrice.

D'ailleurs la lutte ne s'est point engagée sur le terrain politique, mais bien sur le terrain administratif.

La liste conservatrice de la mairie a passé tout entière à plus de 400 voix de majorité.

Avec Mozé et Varrains, il faut encore retrancher de la liste républicaine *Saint-Léger* et *Villevéque*, qui ont une majorité conservatrice.

#### ANGERS.

On lit dans *l'Union de l'Ouest*, à propos des élections de dimanche à Angers :

« Une note gaie se mêle à nos regrets. Nous déplorons, certes, que les électeurs aient préféré M. Boubier à M. Gain, dont l'élection eût été un honneur pour le Conseil municipal et pour la cité entière. Mais la déconvenue du « républicain » Chevrollier ne nous est pas du tout désagréable. Quelle leçon pour lui et pour ceux qui ont éveillé l'ambition tardive de ce vieillard, pour ne lui donner qu'une amère déception ! Dimanche, pendant tout le jour, de sept heures du matin jusqu'à l'heure du dépouillement des votes, on l'a vu sur le seuil de sa demeure, en faction perpétuelle, ne quittant pas du regard l'entrée de la salle, étudiant les physionomies et anxieusement refaisant des calculs de probabilités. Quel supplice ! Ah ! M. Chevrollier est un républicain bien éprouvé ! »

#### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**KERLAHU**  
Par Bernard Seigny.

— Ma petite Corentine, ne pleure pas comme cela, je vois bien que ce n'est pas ta faute : Dis-moi, Binnie s'est-il plaint ?

— Pas que je sache, père, et la bête n'a pas fait grand dégât ; pas pour cinq sous, bien sûr.

— Nous paierons bien des fois cinq sous, murmura le frère Corentin. Je connais la pratique de ces affaires-là.

— Vous irez vous défendre, père, vous ne pouvez pas être condamné, dit Corentine, puisque personne n'est en faute.

— Aller se défendre, pauvre innocente, une journée perdue, plus qu'il ne m'en coûtera si je suis condamné. Et puis, vois-tu, j'ai idée que c'est Gilbert qui a préparé cela contre nous. Il a juré ma parole. Au besoin il paiera de faux témoins. Les pauvres gens ne gagnent pas souvent leur procès quand ils ont contre eux un homme de cette espèce-là. Nous sommes libres, comme il dit ; oui, libres de souffrir, libres de payer, libres de nous faire, mais pas libres de parler et d'agir selon notre conscience, pas libres de nous plaindre des injustices qu'on nous fait, pas libres d'élever nos en-

fants comme nous voulons. Nos pères étaient plus heureux que nous.

Le souper fut triste. Le père dit le *Benedicite* auquel les petites voix d'enfant répondirent. Ce furent peut-être les seules paroles prononcées. Après le dîner, les enfants se couchèrent, et Corentin sortit pour voir ce qui se passait dans le village.

Quand les petits enfants furent endormis, la femme de Kerlahu vint s'asseoir à côté de lui, devant le maigre feu de bruyère qui mourait. Elle le voyait abattu et songeur, lui si fort et si gai d'ordinaire. Elle lui prit la tête dans ses mains, et l'embrassa.

— Kerlahu, dit-elle, tu as de la peine ?

— Oui, femme.

— Tu as de la peine parce que tu ne pourras pas payer si tu es condamné.

— Oui, nous devons déjà beaucoup. Je travaille de mon mieux. La pêche ne donne pas. Que veux-tu, femme, je vendrai demain notre vache, et je paierai tout ce que je dois. Après cela, si je perds mon procès, ils attendront pour se faire payer que le poisson revienne sur les côtes ; je n'aurai plus rien qu'ils puissent saisir.

— Et la chaloupe ? dit la femme.

Ce mot fut comme un coup de foudre pour Kerlahu. Un éclair passa dans ses yeux. Il se leva, les poings fermés.

— *Guelte-le-Vent* ! dit-il, ils saisiront ma

#### BOURGUEIL.

Au sujet des élections de Bourgueil, dont nous avons donné hier le résultat, *l'Indépendant* de Tours publie la lettre suivante d'un de ses abonnés :

« La ville de Bourgueil doit être classée au premier rang parmi les petites villes de province qui ont su déjouer les roqueries et les malhonnêtetés de MM. les républicains — ceux du moins qui mettent la politique au-dessus du patriotisme. — Les électeurs de Bourgueil ont laissé de côté les plats valets de MM. les radicaux, et, en bon français, ils se sont dit : « Laissons de côté la politique et occupons-nous seulement des intérêts communaux. »

« Ils ont bien fait, les braves et vaillants champions conservateurs de Bourgueil ; laissant de côté les brouillons et les fanatiques, ils ont voté pour des hommes intègres, honnêtes, pour des hommes dont la principale occupation est et sera toujours la bonne gestion des intérêts de la commune.

« Au premier tour de scrutin, 6 républicains et 6 conservateurs avaient réuni la majorité nécessaire pour être élus.

« Au second tour, dimanche dernier, comme un seul homme, les intrépides combattants de Bourgueil ont laissé les meneurs républicains de côté et tous ont voté pour nos amis.

« Le conseil municipal de Bourgueil est donc composé de 6 républicains et de 45 conservateurs. »

#### POITIERS.

Les conseillers municipaux conservateurs de Poitiers adressent à leurs concitoyens la lettre suivante :

« Chers concitoyens,

« En choisissant dans vos rangs les hommes qui vous ont paru les plus aptes à bien gérer vos intérêts, vous avez fait preuve d'une louable indépendance.

« Votre volonté, que le premier scrutin n'avait pu révéler d'une façon complète, s'est affirmée hier par une majorité décisive. Soyez fiers de ce résultat, et comptez sur la gratitude profonde de vos sur le dévouement sans bornes de vous élus.

« Autellet, — De Touchimbert, — Petit-Vée, — Amiraault, — Bertin, — Prébay-Allard, — Férand, — Servant-Moreau, — Bruant, — Camus, — Barbier, — Mousset.

« Poitiers, le 12 mai 1884. »

#### MANŒUVRES DE CADRES DE BRIGADE.

En exécution des ordres du ministre de la guerre, des manœuvres pour l'instruction des cadres auront lieu, aux époques ci-après, sur le territoire du département d'Indre-et-Loire :

**Infanterie.** — 35<sup>e</sup> brigade. — Le général de brigade directeur, 27 officiers, 35 hommes, 45 chevaux. — Les opérations com-

menceront à Rillé, canton de Château-Vallière, et se continueront dans Maine-et-Loire, du 3 au 7 juin.

**Cavalerie.** — 9<sup>e</sup> brigade. — Le général de brigade directeur, 15 officiers, 24 hommes, 44 chevaux. — Les opérations commenceront à Château-Vallière et se continueront dans Maine-et-Loire du 26 au 31 mai.

Le procès intenté à M<sup>r</sup> Freppel au sujet de la Caisse de retraite des vieux prêtres, viendra devant le tribunal d'Angers le 9 ou le 10 juin prochain. M<sup>r</sup> Robinet de Cléry plaidera pour M<sup>r</sup> Freppel ; M<sup>r</sup> Durier représentera M. Norbert-Rodière, administrateur-séquestre de la Caisse.

#### On lit dans le Pays :

« Les spoliations du gouvernement se continuent et s'aggravent. Les propriétés particulières sont atteintes.

« Le droit commun est outragé et n'existe plus devant le bon plaisir de nos républicains. Ils veulent s'emparer des deniers destinés à subvenir à la retraite des vieux prêtres.

« Leur thèse est qu'ils s'entendent mieux que l'évêque à la juste distribution de ces ressources.

« Ils n'ont rien à distribuer à Tours, mais ils voient quelque chose à prendre. C'est le bien d'autrui. Ils n'ont pas de scrupule, et étendent la main sur les fonds destinés à la reconstruction de la basilique de Saint-Martin, qui a été le palladium de la France et l'honneur de la ville de Tours. »

Par décret de M. le Président de la République en date du 3 mai courant, M<sup>r</sup> CHARLES BOUSQUET a été nommé huissier à Saumur, en remplacement de M<sup>r</sup> F.-G. Blanvillain, démissionnaire en sa faveur, et a prêté serment en cette qualité à l'audience du Tribunal civil du 8 mai.

#### BIBLIOGRAPHIE.

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre **DICIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée**, et est publié par le Docteur PAUL LABARTHE, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris : MM. Béni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Désarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, De Soyre, etc.

Ce Dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie ; — La

description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer ; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits ; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents ; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards ; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **DICIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** est illustré de 1,000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

**L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France**, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

**ÉCOUTEZ VOTRE FEMME.** — Depuis de longues années, le sieur Leroy, de Wazemmes-Lille, souffrait d'une cruelle maladie. Elle avait débuté comme débutent toutes les maladies : un léger dérangement d'estomac suivi de constipation par suite d'impuretés de sang. La maladie s'aggravait chaque jour et dégénéra finalement en des douleurs rhumatismales persistantes et intolérables. En trois ans, il passa dix-huit mois à l'hôpital, à Lille : aucun médicament ne le soulageait. Sa femme, elle-même, commençait à se décourager, lorsqu'en désespoir de cause, elle lui persuada d'essayer la Tisane Américaine des Shakers, et les Pilules. Guérisse incroyable, deux bouteilles amenèrent la guérison, au grand étonnement de sa famille. La brochure explicative de cette préparation se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt principal : FANYAU, pharmacien à Lille.

*La Chlorose et l'Anémie sont heureusement combattues par l'emploi régulier du Fer Bravais. Celui-ci redonne au sang appauvri la coloration qu'il a perdue par la maladie.*

Dépôt à Saumur : M. D'huys, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

bonne chaloupe ? Non pas. Je serai à bord. Qu'ils viennent donc la saisir ! Oh ! cette idée-là ne lui viendra pas à Gilbert, il ne voudra pas m'enlever mon gagne-pain ; s'il le faisait...

— Oh ! non, il ne le fera pas, reprit-elle, comme effrayée de l'émotion violente qu'elle avait provoquée chez son mari ; il est méchant, mais pas jusque-là.

Et, par une inspiration comme en ont les femmes, elle ajouta, pour apaiser son mari, en montrant du doigt les berceaux et les lits rangés autour d'eux.

— Comme ils dorment bien !

Kerlahu regarda. Ils dormaient bien, en effet, dans la chambre presque obscure. Sur leurs cheveux bruns la flamme jetait par instants des lueurs dorées. Deux ou trois petits bras roses pendaient hors des couvertures. Ils dormaient dans la paix profonde de leur âge. On entendait seulement le souffle régulier qui s'échappait de leur poitrine, le cri des grillons de tous les soirs, qui chantaient comme si aucun malheur n'avait atteint les maîtres du foyer, et, par la porte entr'ouverte, le grondement lointain de la mer qui montait dans la nuit calme.

Kerlahu resta quelque temps silencieux. Puis il dit :

— Et ce sont ces âmes-là qu'ils voudraient nous prendre ? Oh ! non... Nous avons déjà bien tra-

vailé, bien songé, bien souffert pour eux ; nous avons passé bien des nuits d'inquiétude autour de leurs berceaux, et bien des journées de fatigue pour leur gagner du pain, eh bien, mon courage n'est pas lassé, et s'il faut encore souffrir pour eux, quoi que ce soit, n'est-ce pas, femme ?...

Il n'acheva pas.

— Oui, mon ami, répondit-elle.

A ce moment, un bruit de pas se fit entendre à la porte, et Corentin entra.

— Corentin, lui dit Kerlahu, est-ce vraiment Gilbert qui a lancé le procès contre moi ?

— Il s'en est vanté avec Binnie devant plus de dix patrons de pêche, répondit Corentin.

— Le misérable ! s'écria Kerlahu.

Et, sans que sa femme ni son frère pussent l'arrêter, il s'élança dehors.

Il courut jusqu'au fort, et d'un coup de poing ouvrit la porte de M. Gilbert. Celui-ci écrivait une lettre. Il se redressa au bruit que fit Kerlahu en entrant. La vue de ce marin, taillé comme un colosse, terriblement en colère, lui fit peur ; il saisit un revolver chargé qu'il avait toujours dans une de ses poches, et le visa. Le marin continua d'avancer comme si sa vie n'était pas en danger, et, d'un revers de main, fit sauter le revolver à l'autre bout de la chambre.

— Que voulez-vous ? cria Gilbert.

(A suivre.)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance le 25 juin 1885,

**UNE MAISON**

Avec Jardin, Écurie et Remise, Située à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 4.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Avec Bâtimens de service, Cour et Jardin,

Située à Saumur, rue des Pâiens, n° 10,

Occupée par M. le docteur PETON.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**

Sise au Vau-Langlais, près Saumur,

Avec maison de maître et bâtimens de ferme, d'une contenance de 10 hectares environ.

S'adresser à M. Edouard BONNAIN, au Plessis, commune de Geay (Deux-Sèvres), ou au notaire. (197)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 5.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire, ou à M. Grosourd, à Fontevault.

**A LOUER**

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue du Préche, 4,

Comprenant: Huit appartemens, cour, cave, écurie et remise.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Une petite CAMPAGNE, située à Bourran, canton des Justices, contenant vingt-cinq ares et comprenant deux pavillons.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (307)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1<sup>er</sup>, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon; Au 2<sup>e</sup>, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

**A LOUER**

**UNE MAISON**

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

**A AFFERMER**

DE SUITE,

**BEAU JARDIN**

En plein rapport,

Entouré de murs, très-bien arrosé, beau bassin, bâtimens d'habitation,

Situé quartier des Ponts, à l'entrée de l'île-d'Orford, sur le bord de la Loire. — Contenance: 11 ares environ.

S'adresser, soit à M<sup>me</sup> GONTHIER, soit à M. BARBIN-MORICET. (339)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

**MAGASIN**

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

**A CÉDER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UN BON CAFÉ**

ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

**AUX ÉLÉGANTS**

**CHERRISERIE MODÈLE**

**M. MONTEL**

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

**A L'ABELLE**

**Modes et Mercerie**

**J. PÉRARE**

Rue Saint-Jean.

ON DEMANDE un apprenti pour le comptoir de Modes et Mercerie. (287)

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.

ON DEMANDE un ménage, sans enfants, pour conciergerie.

S'adresser au bureau du journal.

UNE DAME veuve, sachant tout faire dans un ménage, demande une place chez des gens âgés.

S'adresser au bureau du journal.

**LE PULICIDE**

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux végétaux: Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'UY, rue de la Tonnelles, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

En cours de publication

DANS LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches:

**TRINQUEBALLE**

Grand roman de cape et d'épée

Par MAURICE DRACK.

**UN DRAME A TROUVILLE**

Par Alfred de BRÉHAT.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

**ABONNEMENTS:**

DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Et d'Agriculture progressive réunis 28<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

**JOURNAL D'AFFICHES**

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

**ÉTABLISSEMENT THERMAL**

**VICHY**

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire: Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

**SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS**

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

**LA VELOUTINE**

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 MAI 1884.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	79 30	78 95	Est	763 75	761 25	Obligations.			Gaz parisien	519 50	521
3 % amortissable	80 35	80 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1247 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	515	Est	359	359 50
3 % (nouveau)	107 50	107 25	Midi	1207 50	1206 25	— 1865, 4 %	520	520 50	Midi	369	370
4 1/2 %	108 05	108	Nord	1750	1740	— 1869, 3 %	405	405	Nord	374	374
Obligations du Trésor	512		Orléans	1300	1307 50	— 1871, 8 %	395	395 75	Orléans	367 75	368 25
Banque de France	5180	5170	Ouest	818 75	815	— 1875, 4 %	512	510	Ouest	369 25	370
Société Générale	480	477 50	Compagnie parisienne du Gaz	1460	1457 50	— 1876, 4 %	512	511 75	Paris-Lyon-Méditerranée	376	380
Comptoir d'escompte	950	950	Canal de Suez	2132 50	2120	Bons de liquid. Ville de Paris	516 50	516	Paris-Bourbonnais	367	370
Crédit Lyonnais	580	572 50	C. gén. Transatlantique	502 50	500	Obligat. foncières 1879 3 %	444	445 50	Canal de Suez	570	570
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1340	1333				Obligat. foncières 1883 3 %	350	350			
Crédit mobilier	345	345									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 7 avril 1884)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY			MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR										
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.						
3	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)	Saumur (départ)	6 05	7 45	9 15	3 50	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 50	9 45	1 53	5 04	8 30	11 01	
8	56	matin	omnibus-mixte.	Chacé-Varrains	6 15	7 54	9 08	4 08	8 00	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 06	10 10	3 08	5 20	8 46	11 01	
1	25	soir		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	8 02	9 15	4 24	8 08	Chacé-Varrains	7 14	10 26	3 16	5 28	8 54	11 01	
3	32	soir		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	8 16	9 28	4 42	8 24	Saumur (arrivée)	7 26	10 39	3 28	5 40	9 06	11 33	
7	15	soir	express.														
10	36	soir	omnibus (s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS			THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.				
3	26	matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	3 50	Thouars (départ)	5 40	7 43	Montreuil (départ)	7	1 55	8 35	Poitiers (départ)	5 50	12 50	6 10
8	21	matin	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 33	4 56	Brion-sur-Thouet	5 58	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 33	Neuville	6 28	1 28	7 08
9	37	matin	express.	Lernay	7 02		Lernay	6 07		Arçay	8 34	3 4	9 49	Mirebeau	6 53	1 57	7 56
12	48	matin	soir, omnibus-mixte.	Brion-sur-Thouet	7 14	5 10	Montreuil-Bellay	6 30	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	10 48	Arçay	7 50	2 52	9 19
4	44	soir		Thouars (arrivée)	7 29	5 25	Saumur (arrivée)	7 26	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 17	Loudun	8 42	3 30	10 17
7	4	soir								Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 54	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 31	10 56
10	24	soir	omnibus (s'arrête à Tours) express-poste.														

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel de ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.